

Les Paniers de La Mauve offerts aux consommateurs de Lévis et Québec

Le ministre Mulcair assiste au lancement

Chef de file du développement durable dans la région, la Coopérative La Mauve a franchi un nouveau pas dans la poursuite de ses objectifs en inaugurant son premier service de paniers d'aliments locaux biologiques, mardi dernier à Saint-Vallier.

PAR DIANE GENDRON

L'événement a attiré le ministre de l'Environnement Thomas Mulcair qui n'a pas manqué d'applaudir à cette initiative s'inscrivant dans le sens du développement durable.

Basé sur le concept de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), les paniers de la Coop La Mauve fournissent les partenaires clients en pro-

duits agroalimentaires biologiques. Deux types de paniers sont disponibles, un panier végétarien et un panier mixte avec de la viande. Ces fruits et légumes, fromages et viandes proviennent d'une trentaine de petits producteurs de Bellechasse et de Chaudière-Appalaches, qui sont membres de la coopérative.

Afin d'éviter la concurrence avec ses producteurs, la coopérative vend ses paniers de victuailles aux consommateurs de Lévis et de Québec. À l'été, on compte distribuer ainsi une centaine de paniers par semaine. L'expérience avait d'ailleurs été testée avec succès l'an dernier.

Pour assurer un bon service tout en étant conséquent avec la philosophie



Marie Lacasse, coordonnatrice et Vincent Frenette, président de la coopérative La Mauve, à gauche, figurent en compagnie du ministre Thomas Mulcair, de la députée de Bellechasse, Dominique Vien et du maire de Saint-Vallier, Jean Lemieux.

de l'entreprise, la coopérative vient d'acquérir un camion de livraison tout neuf qui sera converti au carburant biodiesel et à l'huile végétale au cours des prochains mois.

Le développement des Paniers de La Mauve a nécessité des investissements de 105 000 \$, dont

une aide financière de 56 000 \$ du Fonds d'action québécois pour le développement durable. D'autres partenaires ont contribué, no-

tamment le CLD de la MRC de Bellechasse (12 000 \$,) et la Caisse Desjardins du Littoral (5 000 \$).